

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 20 août 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint Denis de la Réunion**

NOR : *JUSB 1924400 A*

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Madame Marie AMABLE, greffière, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Saint Denis de la Réunion.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint Denis de la Réunion, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 20 août 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, pour la cheffe du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY